

V. G. E. M.

2 CT 2326

39893

Monsieur

pour répondre a vostre lettre d'abbé  
du 10. Juin 1689. ie vous dirai que vous  
ferez bien d'écrire a Montreal, et de mander  
a Monsieur Cultrier quil vous envoie la  
valleur de vos quatre pacquets, au moins  
d'une lettre de change que vous le prierez  
de faire tenir a vostre adresse: car ie luy  
ai donné ordre par ma lettre de garder  
vostre pastor, Jusqua ce quil ~~est~~ de vos  
nouvelles, et d'en faire ce que vous  
desirez, ou de le mettre entre les mains  
de ceux que vous voudrez. ce qui ma engagé  
a luy écrire en ces termes, ça esté que ie  
ne scauois ce que vous estiez devenu, n'ayant  
point entendu parler de vous depuis si long  
temps, et ne scachant si vous estiez résolu  
de rester en France, ou de retourner aux  
Chinois par le Canada: comme vous ne  
m'avez point laissé vostre adresse, ie n'ai



7  
pû m'informer de vos<sup>tes</sup> desseinz, et j'ai crû  
que vous auez pris le parti de repasser en  
la nouvelle France, et que vous y retirriez  
vous même <sup>vostre</sup> <sup>castor</sup> <sup>de</sup> maine du dit Sieur Culleriot,  
qui peut estre auroit fait quelque difficulté de  
s'en dessaisir, si ie ne luy aueis pas mandé  
de le faire, a cause que vous estiez conuenu avec  
luy d'une autre maniere. vostre lettre a esté  
long temps arrestée par les chemins, sans  
cela il y a huit iours que ie vous aurois  
respondu. ce que vous auez a faire, cest  
de prier quelqu'un de vos amiez qui a corres-  
pondance en Canada, de faire demander vostre  
Castor au dit Culleriot, ou de luy écrire vous  
même, et le prier de le deliurer au porteur  
de vostre ordre, ou de vous s'en tenir une  
lettre de change pour la valeur: prenez bien  
vos mesures touchant l'adresse que vous  
luy yudiquerez, et faites en sorte qu'elle soit  
sûre, autrement vous courriez risque de  
perdre vostre argent: ie n'ai plus de  
commodité pour luy écrire, ce qui vous doit  
exciter a le faire vous même et prendre  
soin de vostre affaire: on m'en a fait ici  
de si mauuaises pendant mon absence, que  
ie ne scay, si i'en pourrai sortir, il ny a par  
tout despitir rien du costé de la Cour, si l n'arriue  
un grand changement ie suis

Monsieur  
a Rouen le 22.  
Juin 1689.

Vostre tres humble et  
tres obéissant seruiteur  
Causlier p. Ind.



Cavelier (Jean) frère de Robert Cavelier, sieur de La Salle,

a Monsieur

Monsieur de Boirondit rue  
du petit Grenier au sieil proche  
les Curiniers

a Orleans